Réseau de milieux naturels protégés

PLAN STRATÉGIQUE 2024 2030

LE RÉSEAU
de milieux naturels protégés

Fondé en 1993 par 7 organismes de conservation, le Réseau de milieux naturels protégés (RMN) rallie la majeure partie des acteurs de la conservation en terres privées au Québec. L'objectif de l'époque était de se réunir pour faire valoir les intérêts des organismes de conservation pour protéger les milieux naturels, notamment sur la question de la taxation foncière des milieux naturels protégés au bénéfice de la communauté.

Trente ans plus tard, le RMN poursuit sa mission. Si la nature de ces activités a évolué au fil des ans, sa mission demeure : soutenir, encourager et fédérer les intervenants de la conservation sur le territoire du Québec, dans le but d'en préserver la biodiversité pour la collectivité.

7 groupes fondateurs

- La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada
- La Bird Protection Quebec/ Protection des oiseaux du Québec
- La Société pour la conservation de la nature du Canada
- La Société Duvetnor Ltée
- Le Regroupement pour la protection de l'île du Marais (Katevale)
- La Société d'Aménagement Récréatif pour la Conservation du Lac Saint-Pierre (SARCEL)
- La Ruiter Valley Land Trust/Fiducie foncière de la vallée Ruiter

Mot de la PRÉSIDENCE

Je crois fermement en la valeur des exercices de planification stratégique. Ils permettent de faire le point sur le passé, de prendre le temps de réfléchir au présent et de structurer l'avenir. Surtout, dans la mesure où ils sont ensuite opérationnalisés en plans d'action concrets, ils coordonnent les efforts de chacun dans la même direction et organisent la marche vers l'amélioration continue.

Puisque son utilité dépend fortement de cette opérationnalisation, le conseil d'administration et les employés du RMN ont pris plusieurs mesures pour que les ambitieux énoncés de notre nouveau plan stratégique se traduisent en résultats concrets. Ainsi, chaque comité du conseil d'administration a proposé un plan d'action annuel s'ancrant notamment dans celui-ci. Jusqu'aux rapports périodiques de la direction générale qui sont structurés en fonction des orientations du plan stratégique, histoire de l'avoir toujours en tête!

Évidemment, un plan n'est pas un carcan ; il faut aussi savoir saisir les occasions qui se présentent et s'adapter aux conditions qui changent, mais je suis convaincu que, dans les années à venir, nous serons en mesure de démontrer qu'il a été mis en œuvre de façon consciente et efficiente, et qu'il aura permis de porter le RMN et ses membres plus loin encore, tout en renforçant le mouvement de la conservation volontaire au Québec.

Stéphane Tanguay, Président

Mot de la DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis la dernière planification stratégique en 2019, le Réseau de milieux naturels protégés a franchi un cap important. C'est une grande fierté de constater tout le travail accompli par son conseil d'administration, l'équipe du RMN ainsi que les membres du Réseau durant ces quatre dernières années.

Les efforts déployés ont bâti des fondations solides sur lesquelles nous pouvons construire cet ambitieux plan stratégique 2024-2030. À l'instar du RMN, celui-ci se veut fédérateur et mobilisateur. Nous tenons d'ailleurs à remercier chaleureusement l'ensemble de nos membres qui ont contribué à sa rédaction. Sans vous, ce plan stratégique ne serait pas ce qu'il est, à savoir un plan pour faire progresser la conservation des milieux naturels en terres privées par et pour l'ensemble des acteurs concernés.

Ce plan stratégique est long, 6 ans, mais il s'inscrit dans un effort mondial afin de stopper le déclin de la biodiversité d'ici 2030. Aussi l'heure n'est plus au développement, mais à l'action alors, au travail ! Nous avons un défi de taille à relever tous ensemble et avons déjà hâte de collaborer pour le réaliser !

Brice Caillié, Directeur général

INTRODUCTION

En décembre 2022, se tenait à Montréal la COP15. Plus de 196 parties, dont le Canada et le Québec, ont ratifié un cadre mondial pour la biodiversité ambitieux. En effet, celui-ci vise à stopper et inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. De plus, plusieurs années de pandémie nous ont permis de constater que le ralentissement de l'activité humaine permettait à la nature de se réapproprier l'espace très rapidement. Il s'agit de deux signes forts pour accélérer nos efforts de conservation.

Au Québec, renverser la perte de biodiversité ne sera possible qu'avec la contribution importante de la conservation en terres privées, où se concentrent les principales menaces. En capitalisant sur le travail accompli à travers sa planification stratégique précédente, le Réseau de milieux naturels protégés s'engage à travers sa planification 2024-2030 à soutenir, encourager et fédérer les intervenants de la conservation sur le territoire du Québec, dans le but d'en préserver la biodiversité pour la collectivité.

La stratégie du RMN d'ici 2030 s'articule autour de 3 GRANDES ORIENTATIONS

1

Faire reconnaître le mouvement de la conservation volontaire au Québec et renforcer sa vitalité

Faire reconnaître la conservation volontaire comme une approche pertinente et utile en matière de conservation, tant auprès du public et donc des propriétaires que des instances gouvernementales et des autres intervenants de la société civile. Les organismes de conservation ne sont pas les seuls responsables, désormais, l'ensemble de la société civile doit pouvoir penser à la conservation volontaire.

2

Maintenir et développer la force du Réseau de milieux naturels protégés du Québec

Cette orientation vise à développer la force du Réseau à travers ses membres. Nos valeurs sont intrinsèquement liées à cet objectif : ce n'est pas le RMN seul, mais l'ensemble de son réseau qui contribue à l'atteinte des cibles du cadre mondial en protégeant la biodiversité du sud du Québec.

3

Accroître l'influence du RMN dans la sphère publique

La conservation volontaire est un domaine transversal qui touche de nombreuses composantes de l'aménagement du territoire. Pour que la conservation volontaire progresse rapidement, le RMN souhaite briser les silos et que les enjeux de la conservation volontaire soient intégrés dans l'ensemble des politiques et débats publics qui concernent l'aménagement du territoire.

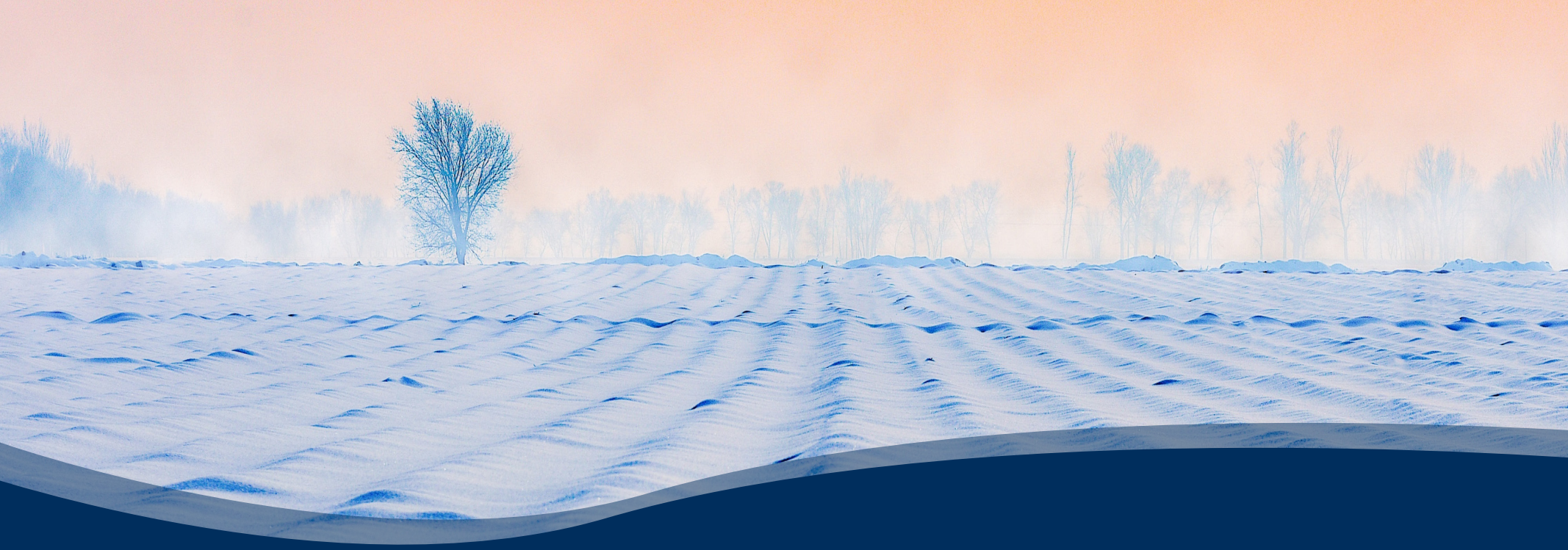

Parce que l'**engagement** nécessite une amélioration continue, que la **créativité** nécessite un apport perpétuel de nouvelles idées et que soutenir avec **équité** et encourager la **collaboration** pour accélérer la conservation dans le sud du Québec nécessitent toujours plus de ressources, ce plan stratégique sera aussi accompagné d'un important plan de développement interne. En capitalisant sur les acquis des dernières années, le **plan de développement** permettra au RMN d'assurer sa mission en :

Développant les capacités financières de l'organisme

Renforçant et diversifiant l'expertise de son équipe

Améliorant ses processus internes pour optimiser ses résultats

Nouant de nouveaux partenariats stratégiques

Réseau de milieux naturels protégés

Notre vision

En 2030, le RMN est l'intervenant incontournable en matière de conservation en terres privées au Québec.

Notre mission

Soutenir, encourager et fédérer les intervenants de la conservation sur le territoire du Québec, dans le but d'en préserver la biodiversité pour la collectivité.

Nos valeurs

Soutenir avec **équité** nos membres et nos partenaires afin qu'ils puissent réaliser leur mission.

Encourager la **collaboration** de toutes les parties prenantes pour une conservation efficace et cohérente des milieux naturels.

Mettre la **créativité** au cœur de notre stratégie par l'innovation, l'audace d'avancer et et la promotion de nouvelles solutions pour la conservation des milieux naturels.

L' **engagement** est au cœur de nos actions pour la protection des milieux naturels, dans l'intérêt de la biodiversité.

La conservation volontaire est l'affaire de tout.e.s. Cette orientation vise à démocratiser et **fédérer** autour de la conservation volontaire au Québec.

Chaque citoyen.ne peut contribuer à sa façon en protégeant son terrain, devenant bénévole ou encore en finançant la conservation, par exemple.

Pour les professionnels, futurs professionnels et intervenants de l'aménagement du territoire, **encourager** une meilleure compréhension des mécanismes utilisés et **soutenir** la conservation volontaire facilitera sa mise en œuvre.

1 FAIRE RECONNAÎTRE le mouvement de la conservation volontaire au Québec et renforcer sa vitalité

OBJECTIFS

- **Accroître la visibilité du mouvement de la conservation volontaire auprès du grand public**
- **Promouvoir la conservation volontaire auprès des professionnels et futurs professionnels qui travaillent en conservation**
- **Stimuler la collaboration entre les organismes de conservation et les instances municipales**
- **Stimuler la collaboration entre les organismes de conservation et les peuples autochtones**

STRATÉGIES

- Développer et diffuser des outils de visibilité pour la conservation volontaire auprès du grand public
- Susciter l'intérêt d'une relève professionnelle en conservation et soutenir leur formation
- Développer des partenariats avec les universités pour former la relève
- Former un plus grand nombre de professionnels à la conservation volontaire
- Former les organismes de conservation à la réalité des instances municipales
- Former les instances municipales à la réalité des organismes de conservation
- Agir comme catalyseur entre les instances municipales et les organismes de conservation
- Former les organismes de conservation à la réalité des peuples autochtones
- Soutenir les peuples autochtones dans la conservation et la réappropriation de leurs territoires ancestraux

Accélérer la conservation volontaire dans le sud du Québec afin d'en sauvegarder la biodiversité est un défi ambitieux, mais réaliste. Afin d'y arriver, la **collaboration** est indispensable pour développer la force du réseau. Cette orientation vise à développer les capacités des organismes de conservation et à les soutenir avec **équité** dans la mise en œuvre de leur mission en étant à leur écoute et en répondant à leur besoin.

2 MAINTENIR ET DÉVELOPPER la force du Réseau de milieux naturels protégés

OBJECTIFS

- **S'assurer que l'ensemble des organisations gestionnaires de milieux naturels conservés soient membres du RMN**
- **Développer les capacités des organismes de conservation**

STRATÉGIES

- Dresser un portrait exhaustif des organismes de conservation
- Recruter de nouveaux membres et assurer la rétention des membres
- Déployer un programme de formation adapté aux organismes de conservation
- Mettre à disposition différentes ressources
- Tisser un réseau solidaire de collaboration entre les organismes de conservation

Réseau de milieux naturels protégés

L'**engagement** est au cœur de notre mission. Afin de développer la conservation volontaire, le RMN va accroître sa visibilité en **collaboration** avec ses membres et positionner la conservation volontaire comme outil indispensable de l'aménagement du territoire. Le but ? Briser les silos et faire tomber les freins au déploiement de la conservation volontaire en améliorant les politiques qui influencent la protection du territoire.

3 ACCROÎTRE L'INFLUENCE du RMN dans la sphère publique

OBJECTIFS

- Développer les capacités de communication du RMN
- Investir l'événementiel
- Intervenir régulièrement publiquement sur les enjeux de conservation
- Affirmer notre rôle de représentant provincial pour le Québec

STRATÉGIES

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication
- Intégrer le RMN dans la communication de nos membres
- Augmenter notre présence dans les événements connexes à la conservation
- Être un acteur majeur des événements de conservation au Québec
- Parler de conservation à travers les médias
- Assurer une veille des politiques et réglementations au Québec et au fédéral
- Positionner le RMN comme l'acteur incontournable de la conservation en terres privées